



PROVINCE DE LIEGE – Administration communale – Chaussée F. Terwagne, 76 – 4540

SERVICE DES TAXES COMMUNALES

Amay, le 21 novembre 2019

Chaussée Freddy Terwagne, 76

4540 AMAY

celine.leclercq@amay.be

Heures d'ouvertures : 9h à 12h00

Tél: 085/830.812

AVIS DE PUBLICATION

TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2020

En application des articles n° L 1133-1 à L 1133-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public qu'en date du 30 octobre 2019, le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, a reçu les délibérations du Conseil communal du 24 octobre 2019, par lesquelles le Conseil Communal d'Amay arrête pour l'exercice 2020 :

- ***Une taxe additionnelle sur le précompte immobilier,***
- ***Une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.***

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés au Service du Secrétariat communal, Maison Communale, 76, Chaussée Freddy Terwagne à 4540 Amay

Par le Collège :

Le Directeur général,

Anne BORGHS



Le Bourgmestre,

Jean-Michel JAVAUX